

## GEMAPI

# SEREZ-VOUS PRÊT POUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 ?

Journée d'étude animée par **Joël GRAINDORGE**, DGST E.R, communauté d'agglomération

8 h 30 - 12 h 45

### • Ouverture de la journée

- Qu'attendent les EPCI de la réforme issue de la compétence Gemapi, quels sont leurs questionnements

▶ **Jean-Claude WEISS**, Vice-président en charge de la gestion de l'eau et des risques, AdCF et Président, Agglomération Caux Vallée de Seine

### • Les clefs pour maîtriser le cadre juridique législatif et réglementaire

- Comment maîtriser le contour légal pour structurer la gouvernance en l'adaptant au contexte local
- Quelle prise en compte de l'évolution des responsabilités des autorités compétentes

▶ **Yann LANDOT**, Avocat au barreau de Paris, Landot & associés

### • Comment évaluer les enjeux territoriaux du bon fonctionnement des milieux aquatiques et du risque inondation pour préparer l'échéance de 2018

- Retour d'expérience d'Angers Loire Métropole : la création du service, l'organisation et le pilotage de la réflexion locale pour analyser les différents scénarios envisagés en 2018

▶ **Jean ROUSSELOT**, Responsable du service Gemapi, Communauté urbaine d'Angers Loire Métropole

### • Les enjeux spécifiques au littoral : le risque « submersion marine »

- Quelles actions déjà engagées dans l'agglomération rochelaise
- Où en sont les nouvelles orientations en matière de gouvernance et de missions

▶ **Johann LEGRAS**, Gestionnaire des ouvrages eaux pluviales, Communauté d'agglomération de la Rochelle

### • Comment articuler le projet de structuration de la compétence Gemapi à l'échelle du bassin versant en l'intégrant à la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau

- Quelle méthode pour façonner une structuration progressive autour de plusieurs syndicats couvrant le territoire : la démarche pionnière du SMMAR de l'Aude engagée en 2015
- Dans quelles conditions se pilote une concertation de tous les acteurs issus de plusieurs SAGE en Bretagne : quelle méthode de travail en commun pour quels objectifs

- Organiser la solidarité territoriale et financière : comment mutualiser les moyens et les acteurs

▶ **Marie-Joëlle GARRIGUE**, Chef de Service, Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude (EPTB-SMMAR)

▶ **Romain SUAUDEAU**, Directeur, Syndicat mixte Ellé-Isole-Laïta (SMEIL), Bretagne

14 h - 17 h 15

### • Quel rôle spécifique tiennent les agences de l'eau pour accompagner les démarches locales : l'appui technique et financier

- La réalisation d'un guide sur la structuration de la gouvernance

▶ **Franck SOLACROUP**, Directeur du département ressources en eau et milieux aquatiques, Agence de l'Eau Adour Garonne

### • Le point sur les modalités de financement de la compétence Gemapi

- Comment évaluer les dépenses prévisionnelles sans et avec travaux
- Les clefs pour connaître toutes les sources de financement : Europe, fonds Barnier, agence de l'eau, région, département, budget général et taxe Gemapi

▶ **Chloé JAILLARD**, Directrice de mission au pôle eau et **Stéphane BAUDRY**, Directeur du pôle Eau, Associés CALIA CONSEIL

### • Quelle ingénierie technique mettre en place et comment mobiliser les moyens financiers pour exercer la compétence Gemapi et celles du cycle de l'eau

- L'expérience des collectivités ayant mis en place la taxe Gemapi
- Les contributions des EPCI-FP membres aux syndicats à qui ils ont transféré la compétence : les clés de répartition des dépenses, le choix des critères, la prise en compte de la solidarité territoriale, les modèles sous-jacents, etc.
- Le cas du SYMADREM : quelle évolution des missions avec la nouvelle compétence Gemapi, les conséquences sur l'organisation et sur les moyens techniques et financiers

▶ **Laure SEMBLAT**, Département « Cycle de l'eau », FNCCR

▶ **Thibaut MALLET**, Directeur général adjoint, Syndicat mixte interrégional d'aménagement des digues du delta du Rhône et de la mer (SYMADREM)

### • Échanges avec la salle et fin de journée



GEMAPI

## SEREZ-VOUS PRÊT POUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 ?

### BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville.....

#### Participant

Monsieur  Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél.....

E-mail \* .....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

#### Règlement (1) :

mandat administratif  chèque joint (2)

Adresse de facturation .....

Service interlocuteur .....

Code postal ..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

#### Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET : 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

### MA COMMANDE

Secteur Public :

- Inscription avant le 21 janvier 2017  
312 HT (374,40 TTC)
- Inscription à partir du 21 janvier 2017  
390 HT (468 TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez de nos tarifs dégressifs :

[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)

Secteur Privé et entreprises publiques : 590 € HT (708 € TTC)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations : accueil café, déjeuner, conférences-débats, documents et traitement de l'inscription.

JE\_GEMAPI\_210317

### ➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 15 mars 2017

- Par email : [penelope.vincent@infopro-digital.com](mailto:penelope.vincent@infopro-digital.com)

- Par courrier à :

**Pénélope Vincent / Territorial**

Antony Parc II  
10, place du Général de Gaulle  
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berry - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [cnl.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnl.evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

### INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 - [elvire.roulet@infopro-digital.com](mailto:elvire.roulet@infopro-digital.com)